

L'ajournement

[Français]

Si la ministre d'État ne s'inquiète pas du sort des jeunes, le Gouverneur général du Canada y pense beaucoup. Madame Jeanne Sauvé est d'avis que le pays doit trouver des solutions au chômage des jeunes, sans quoi c'est toute une génération qui sera sacrifiée. Elle a ajouté, d'ailleurs, que: «Si on ne règle pas le problème du chômage chez les jeunes, on va perdre toute une génération. C'est très grave.» Et c'est exactement ce que j'ai dit récemment au ministre. C'est une tragédie!

[Traduction]

A cette fin, monsieur le Président, je demande quel genre d'encouragements, quelles mesures concrètes le gouvernement et la ministre offrent aux jeunes. Doit-on comprendre qu'ils ne leur offrent que des compressions budgétaires dans des programmes essentiels? Ou encore une chasse aux sorcières dont sont victimes les prestataires d'assurance-chômage, dans le but prétendument d'épargner 200 millions de dollars, ou bien des déclarations à la Chambre, selon lesquelles le gouvernement ne peut consacrer davantage, à savoir 200 millions de dollars, à la création directe d'emplois? Ou encore des déclarations selon lesquelles 85 p. 100 des jeunes peuvent fonctionner normalement, déclarations qui ne tiennent pas compte de la réalité qui veut que le niveau de chômage chez les jeunes se situe entre 18 et 22 p. 100 et qu'il prenne des proportions encore plus grandes chez les minorités visibles?

Mon bureau de comté est maintenant plein de jeunes Canadiens qui attendent le résultat des consultations de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui comptent sur ses promesses et qui savent fort bien les répercussions que ses décisions auront sur les débouchés en 1985. Or, à deux jours des vacances de Noël, nous attendons encore qu'elle nous livre les fruits de ces soi-disant consultations. Rien n'est prévu pour mettre en œuvre les programmes de l'été prochain et pourtant on n'a encore entendu aucun mot de protestation de la part de la ministre d'État à la Jeunesse.

Les jeunes, leurs parents et notre société connaissent fort bien les graves conséquences pour nos jeunes et nos étudiants de l'abolition du programme Été Canada de 85 millions de dollars. La consultation se poursuit, mais aucune décision n'est prise. Pourtant, nous avons un besoin désespéré d'emplois au Canada à l'heure actuelle. Les solutions à long terme sont bien belles et souhaitables, mais cela ne diminue en rien l'urgence de la situation actuelle et la nécessité de mettre en œuvre des programmes dès maintenant.

Lorsque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne peut prendre des mesures positives pour les jeunes, ces derniers peuvent-ils compter sur leur ministre d'État à la Jeunesse pour le faire? Lorsque le secrétaire d'État reconnaît qu'il y aura gel des prêts aux étudiants, ces derniers peuvent-ils encore compter sur leur ministre d'État à la Jeunesse pour protéger leurs intérêts vitaux? Si la ministre ne peut rien changer au sujet des programmes d'emploi destinés aux jeunes, si elle ne peut assumer aucune responsabilité en ce qui a trait à la question primordiale de l'emploi, alors comment nos jeunes peuvent-ils sentir qu'on prend à cœur leurs intérêts et qu'ils ont voix au chapitre et être encouragés?

La ministre ne réagit même pas au nom de la jeunesse et ne proteste pas quand le gouvernement actuel n'accorde plus que

27 millions de dollars au programme de formation des jeunes Première chance, alors que le gouvernement libéral lui consacrait un milliard de dollars, de sorte que ce sont seulement de 3,000 à 4,000 occasions de formation en apprentissage qu'il créera, et non plus 100,000. La formation en apprentissage ne constitue d'ailleurs qu'un volet d'une politique globale. La ministre pourrait, en intensifiant l'application du programme Canada au travail, favoriser la mise en œuvre d'activités utiles à la société, créant ainsi des occasions d'emploi.

Qui plus est, les jeunes Canadiens en ont plein le dos des promesses. On avait naguère l'habitude d'annoncer avant Noël les programmes d'emploi d'été pour les jeunes, ce qui permettait à ceux-ci de faire des projets. Au lieu de cela, on annonce des compressions et des complications dans le cas du programme de prêts aux étudiants, ce qui pourrait ultimement empêcher les étudiants d'obtenir les diplômes dont ils ont besoin pour exercer une carrière satisfaisante du point de vue financier. C'est un cercle vicieux: pas de prêt; pas d'emploi d'été; pas de diplôme; pas d'emploi.

• (1820)

Sur la liste des 22 projets dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse qui a été publiée récemment, un seul seulement...

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de dire que la période de sept minutes est terminée.

[Français]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, comme l'honorable députée vient de le préciser, le mandat que le premier ministre a bien voulu me donner est double. D'une part, j'ai la responsabilité de coordonner le Programme d'activités du gouvernement du Canada dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse et, d'autre part, j'agis comme porte-parole des jeunes au sein du Cabinet et du gouvernement fédéral.

J'entrevois l'année de la jeunesse 1985 comme une occasion unique pour tous les jeunes Canadiens et Canadiennes de renforcer la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur potentialité. J'entends favoriser la pleine intégration de l'ensemble de la jeunesse canadienne à la société, utiliser l'année pour sensibiliser la population adulte à la réalité des jeunes, à prendre conscience des contributions positives que les jeunes apportent à la société. Il n'y a pas de générations perdues, il n'y a pas de générations perdues d'avance: il faut cesser de le répéter. Il faut faire confiance à la jeunesse. Il faut l'encourager à saisir les occasions qui s'offrent à elle.

Je dois dire, par ailleurs, monsieur le Président, que tous mes homologues des provinces partagent mon opinion à ce sujet. Lors de nos rencontres des dernières semaines, ils m'ont confirmé qu'eux aussi, au cours de l'année, comptent mettre en lumière les réussites de la jeunesse afin que celles-ci aient des effets d'entraînement sur les jeunes en difficulté.

Le programme de l'Année est fondé sur ces orientations et comprend cinq volets: un premier volet a pour objectif de soutenir partiellement des initiatives que le Secrétariat à la jeunesse pourrait entreprendre conjointement avec les ministères ou agences du gouvernement.